

# Le Porter à Connaissance

## Mobilités et Numérique

### Communauté de Communes des Sablons SCoT des Sablons

Politique publique prioritaire de l'État, la sécurité routière fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions dont l'un des objectifs, au-delà du contrôle et de la sanction des comportements fautifs, est de faire émerger une culture tournée vers la prévention. Le Grenelle de l'Environnement a aussi mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

A ce titre, les auteurs des documents d'urbanisme doivent se mobiliser car ils peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- ✓ la prise en compte des usagers vulnérables ;
- ✓ l'affectation des voies avec le souci d'un rééquilibrage des usages entre circulation et vie locale pour les voies traversant l'agglomération ;
- ✓ la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies existantes ou projetées et leurs caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement.

Concrètement, l'écriture du document doit être l'occasion d'analyser les accidents intervenus ces dernières années, tout en évaluant l'impact en terme de sécurité des projets d'aménagement ou de voirie, une attention particulière devant être portée aux endroits où se concentrent des usages particulièrement vulnérables, tels que les sorties d'écoles ou parcs de stationnement.

Sur le fond, le document d'urbanisme approuvé doit notamment permettre d'éviter :

- ✓ des extensions urbaines reliées à l'agglomération seulement par la route ;
- ✓ un recul trop important des constructions élargissant le champ visuel, et donc les vitesses ;
- ✓ des alignements droits trop longs ;
- ✓ la multiplication des accès nouveaux sur les voies principales de circulation.

de contraindre le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

### Route à grande circulation

Le périmètre d'étude de la Communauté de Communes des Sablons (CCS) est traversé par l'autoroute A 16, ainsi que par les RD 3, 5, 35, 46, 105, 105E, 114, 115, 121, 125, 129, 205, 507, 508, 562, 585, 609, 619, 923, 927 et 1001.

La RD 1001 est classée « route à grande circulation ».

Pour information, le classement des « routes à grandes circulations » est défini dans le [décret n°2010-578 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulation du 31 mai 2010](#).

### Transports exceptionnels

Des données fournies par la Direction Départementale des Territoires (DDT), Service de la Sécurité, de l'Expertise et des Crises (SSEC), il ressort :

Voie	Itinéraire	Commune
A 16	Réseau « carte nationale » - 1ère catégorie	Amblainville
		Bornel
		La Drenne
		Lormaison
		Méru
		Saint-Crépin-Ibouwillers
		Valdampierre

Voie	Itinéraire	Commune
RD 927	Itinéraire de transit - 2ème & 3ème catégories	Amblainville
		Corbeil-Cerf
		La Drenne
		Lormaison
		Méru
RD 1001	Réseau « carte nationale » - 1ère catégorie	Bornel
	Itinéraire de transit - 2ème & 3ème catégories	
	Réseau 72 et 94 T	

(Pour mémoire, dans l'hypothèse où un itinéraire transports exceptionnels serait recensé, il convient de maintenir au mieux les possibilités existantes. En effet, ces itinéraires sont une nécessité économique pour de nombreuses industries ainsi que pour la sécurité de la circulation de certains véhicules spéciaux, tels que les grues ou engins agricoles)

## Comptages

Des données fournies par le Conseil Départemental de l'Oise, il ressort :

Comptages « routes départementales » (données opendata 2017)						
Voie	Catégories	PR	Véhicules/jour	Poids lourds (%)	Année	Commune
RD 3	3 & 4	18,000	2 306	1,5	2017	Chavençon
RD 5	3 & 4	1,000	2 369	5,2	2016	La Drenne
		4,000	3 938	2,6	2017	Saint-Crépin-Ibouwillers
		6,000	1 654	2,4	2015	Villeneuve-les-Sablons
		8,000	1 892	3,2	2016	Villeneuve-les-Sablons
		11,000	3 715	0,9	2017	Hénonville
RD 35	4	17,000	805	3,2	2017	Fresneaux-Montchevreuil
RD 105 & 105E	2, 3 & 4	6,000	1 875	5,4	2017	Ivry-le-Temple
		13,000	1 743	3	2016	Amblainville
		15,000	2 293	1,2	2017	Amblainville
RD 114	4 & 5	4,000	471	3,2	2016	Villotran
		7,000	1 014	2,8	2017	La Neuville-Garnier
		10,000	445	3	2017	La Drenne
RD 115	4	13,000	413	16,1	2016	Valdampierre
RD 121	3, 4 & 5	9,000	2 337	2,6	2016	Méru
		13,000	2 936	4,6	2017	Hénonville
		17,000	491	1	2017	Neuville-Bosc
RD 129	4	2,000	1 188	3,1	2017	Lormaison
		8,000	1 920	1,9	2016	Saint-Crépin-Ibouwillers
		13,000	1 552	3,9	2016	Fresneaux-Montchevreuil
RD 205	3	1,000	9 151	9	2017	Amblainville
		2,000	6 782	5,8	2017	Amblainville
		4,000	4 586	5,4	2017	Amblainville
		6,500	4 384	4,8	2017	Villeneuve-les-Sablons
		7,000	2 282	9	2017	Villeneuve-les-Sablons

Voie	Catégories	PR	Véhicules/jour	Poids lourds (%)	Année	Commune
RD 507	5	3,000	463	5,4	2015	Ivry-le-Temple
RD 562	5	3,000	386	2,3	2015	Valdampierre
RD 609	3 & 4	6,000	1 663	3,6	2017	Bornel
		10,000	1 307	6,6	2017	Amblainville
		11,000	9 313	5,2	2017	Amblainville
RD 619	5	3,000	279	5	2003	Saint-Cépin-Ibouwillers
RD 923	3 & 4	9,000	7 147	3	2017	Méru
		13,000	1 289	1,8	2017	Méru
RD 927	3	1,000	5 247	3,9	2017	Amblainville
		2,000	6 469	2,5	2017	Amblainville
		3,000	10 205	5,8	2017	Méru
		10,000	5 573	3,5	2017	Corbeil-Cerf
RD 1001	2	5,000	16 363	8,3	2012	Bornel

Concernant les RD 125 et 585, classées en 3ème catégorie et les RD 46 et 508, classées en 5ème catégorie, aucune donnée de comptage disponible. Il en va de même de l'autoroute A 16.

## Accidentologie

Sur la période courant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2016, 609 accidents ont été recensés dans le périmètre d'étude de la CCS. Ce qui totalise : 26 tués, 123 blessés hospitalisés et 90 blessés non hospitalisés.

Localisation des accidents (période 2006-2016)					
Voie	Commune	Nombre d'accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
A 16	Amblainville	3	0	3	2
	Bornel	1	0	0	1
	Lormaison	3	0	2	2
	Méru	4	0	4	2
	La Drenne	3	1	3	1
	Saint-Crépin-Ibouwillers	3	2	1	1
	Valdampierre	3	1	1	1
RD 5	Hénonville	1	0	1	0
	La Drenne	1	0	1	0
	Villeneuve-les-Sablons	2	0	1	1
RD 35	Fresneaux-Montchevreuil	1	0	1	1
	La Neuville-Garnier	1	0	1	0
RD 46	La Drenne	1	0	0	2
RD 105 & 105E	Amblainville	2	1	2	0
	Bornel	12	1	12	7
	Hénonville	1	2	0	0
	Ivry-le-Temple	2	1	0	1
RD 115	Valdampierre	3	0	4	3
RD 121	Amblainville	1	0	1	1

Voie	Commune	Nombre d'accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
RD 121	Hénonville	4	1	4	2
	Méru	4	0	4	2
	Neuville-Bosc	1	0	1	0
RD 125	Andeville	2	0	2	0
	Méru	5	1	4	1
RD 129	Fresneaux-Montchevreuil	2	0	0	2
	Lormaison	2	1	0	2
	Méru	4	2	2	2
	Pouilly	2	0	2	1
	Saint-Crépin-Ibouwillers	2	0	3	3
RD 205	Amblainville	3	2	1	2
	Méru	4	2	2	0
	Saint-Crépin-Ibouwillers	2	0	2	1
	Villeneuve-les-Sablons	2	0	2	0
RD 508	Neuville-Bosc	2	0	1	3
RD 619	Saint-Crépin-Ibouwillers	1	0	1	1
RD 923	Bornel	2	0	2	0
	Esches	2	1	2	0
	Méru	8	2	5	6
	Saint-Crépin-Ibouwillers	3	0	4	2
	Villeneuve-les-Sablons	1	0	1	0
RD 927	Amblainville	2	0	6	1
	Corbeil-Cerf	7	0	6	8
	Lormaison	1	0	2	0
	La Drenne	7	1	6	8
Réseaux communaux	Amblainville	2	0	2	0
	Andeville	1	0	2	0
	Bornel	6	1	2	3
	Esches	2	0	2	0
	Fresneaux-Montchevreuil	1	0	0	3
	Méru	21	3	15	9
	Monts	1	0	0	2
	Pouilly	1	0	1	0

La commune de Beaumont-les-Nonains ne déplore aucun accident sur son réseau routier, dans la période 2006-2016. Il en va de même des RD 3, 114, 507, 562, 585, 609 et 1001, identifiées dans le périmètre d'étude de la CCS.

*(À noter que seuls sont ici comptabilisés les accidents corporels, sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Les accidents matériels sont recensés par les compagnies d'assurance des propriétaires des véhicules, ces données n'étant pas disponibles dans le cadre du Porter À Connaissance)*

## Réglementation routière

À toutes fins utiles, même si ce point échappe au sens strict à une approche en termes d'urbanisme, il peut être utile de rappeler que différents ouvrages techniques ont été réalisés sur certains dispositifs de la réglementation routière. Ces ouvrages sont consultables à la Direction Départementale des Territoires (DDT), Service de la Sécurité, de l'Expertise et des Crises (SSEC), en particulier :

- le guide relatif aux ralentisseurs de type dos d'ânes et trapézoïdal ;
- le guide des coussins et plateaux ;
- le guide des zones 30, relatif à la modération de la vitesse en agglomération ;
- le guide relatif à l'amélioration de la signalisation verticale.

## Bruit des infrastructures de transport

La loi du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, a mis en place un classement des voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement est réalisé par le Préfet.

Deux arrêtés préfectoraux, en date des 23 novembre 2016 et 30 août 2018, établissent à l'échelle du département de l'Oise, un classement en 5 catégories du niveau sonore des infrastructures routières et ferrées, ainsi que les secteurs impactés par le bruit de part et d'autre des dites infrastructures.

Niveau sonore de référence Laeq (6h / 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h / 6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	10 m

Voie	Réseau	Catégories	Commune
<b>A 16</b>	<b>Routier</b>	2	Amblainville
			Bornel
			La Drenne
			Lormaison
			Méru
			Saint-Crépin-Ibouwillers
			Valdampierre
<b>RD 105 &amp; 105E</b>	<b>Routier</b>	3	Amblainville
		3 & 4	Bornel
<b>RD 927</b>	<b>Routier</b>	3	Corbeil-Cerf
			Lormaison
		3 & 4	Amblainville
			La Drenne
<b>RD 1001</b>	<b>Routier</b>	3	Méru
			Bornel

Les arrêtés préfectoraux des 23 novembre 2016 et 30 août 2018 sont consultables sur le [site Internet de la Préfecture de l'Oise](#).

### **Réseau autoroutier**

Le périmètre d'étude de la CCS est traversé par l'autoroute A 16 (*communes concernées : Amblainville, Bornel, la Drenne, Lormaison, Méru, Saint-Crépin-Ibouillers, Valdampierre*). Un échangeur autoroutier est présent sur la commune d'Amblainville et la commune de Lormaison accueille deux aires de repos.

### **Réseau ferré**

Le périmètre d'étude de la CCS est concerné par la ligne Paris-Nord / Beauvais (*communes concernées : Bornel, Esches, Méru*). Des gares ferroviaires sont identifiées sur les communes de Bornel (arrêt « *Bornel – Belle-Église* »), Esches et Méru.

### **Réseau fluvial**

Le périmètre d'étude de la CCS n'est pas concernée par un réseau de transport fluvial.

### **Transport aérien**

Le périmètre d'étude de la CCS n'est concernée par aucune installation de transport aérien.

### **Circulations douces**

Le Département est compétent pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (*PDIPR*) ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le Conseil Départemental de l'Oise a adopté, le 16 décembre 2010, le Schéma Départemental des Circulations Douces (*SDCD*). Ce schéma vise notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil Départemental a également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets. Le SDCD est accessible sur le site : [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « transports et déplacements ».

Le périmètre d'étude de la CCS n'est pas concerné par le projet de la Trans'Oise. Néanmoins, sont recensés :

- le circuit de Grande Randonnée GR 11, inscrit au Plan Départemental de Tourisme Pédestre, approuvé par délibération du Conseil Départemental de l'Oise du 18 janvier 1990 (*communes concernées : Bornel, Chavençon, Hénonville, Neuville-Bosc*) ;
- le circuit de Grande Randonnée GR 225, inscrit au Plan Départemental de Tourisme Pédestre, approuvé par délibération du Conseil Départemental de l'Oise du 08 novembre 1991 (*communes concernées : Beaumont-les-Nonains, la Drenne, Valdampierre*) ;
- le circuit équestre « en Vexin-Thelle », inscrit au Plan Départemental de Tourisme Équestre, approuvé par délibération du Conseil Départemental de l'Oise du 18 janvier 1990 (*communes concernées : Fresneaux-Montchevreuil, la Drenne, la Neuville-Garnier, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Saint-Crépin-Ibouillers, Valdampierre*) ;

- le circuit de randonnée « le Chemin de la Reine Blanche ou Chaussée Brunehaut », inscrit au PDIPR, approuvé par délibération du Conseil Départemental de l'Oise du 23 janvier 2006 (*communes concernées : Corbeil-Cerf, la Drenne*).

### **Mobilité durable**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (*DREAL*) des Hauts-de-France, en partenariat avec les DDT(*M*), les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (*CAUE*), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (*ADEME*) et les agences d'urbanisme a produit le Référentiel Urbanisme et Déplacements. Ce guide a pour but d'améliorer la prise en compte de la mobilité et des déplacements dans les documents d'urbanisme. Il présente des pistes de réflexions mais aussi des exemples de bonnes pratiques. Il est disponible sur le [site Internet de la DREAL des Hauts-de-France](#).

Le Conseil Départemental de l'Oise a élaboré un programme d'actions en matière de mobilité repris dans son [Plan Départemental pour une Mobilité Durable](#).

### **Aménagement numérique**

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (*SDTAN*), porté par le Conseil Départemental de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du [site Internet du Conseil Départemental de l'Oise](#).

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Le rapport de présentation du SCoT devra comporter un diagnostic en termes d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le [site Internet du CEREMA](#) (*Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*).

## Carte du réseau viaire



(Fiche mise à jour le 26 octobre 2018 - © DDT de l'Oise)